

Réf: Dossier 456169

Avis de constitution

SOCIETE « NIRMALA EXCLUSIV STORE »

Siège ABIDJAN COMMUNE DE COCODY QUARTIER
RIVIERA FAYA, CITE BNETD, Lot 16, Ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/10/2025 et enregistrés au CEPICI le 30/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NIRMALA EXCLUSIV STORE »

Objet : VENTE DE TELEPHONES ET ACCESSOIRES-ACHAT-
VENTE DE MATERIELS INFORMATIQUES ET
CONSOMMABLES-VENTE DE MATERIELS DE BUREAU-
NEGOCE ET INTERMEDIATION COMMERCIAL- BTP-
PRESTATION DE SERVICES DANS DIVERS DOMAINES ET
TOUTES ACTIVITES CONNEXES A CET OBJET SOCIAL

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COMMUNE DE COCODY QUARTIER
RIVIERA FAYA, CITE BNETD, Lot 16, Ilot 2

Dirigeant(s) M KOSSOKO CHERIFI AYINDE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11045 du 05/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°67704/GTCA/RC/2025 du 05/11/2025

Pour Avis

Le CEPICI

